Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB60_2026-DE

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des conférences Roger Adivèze, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude, à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50
Nombre de délégués présents ou représentés : 31
Date de convocation du Comité : 28 septembre 2026

Délégués présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; Mme CHALAVOUX Joëlle ; M. Daniel DEDIES ;
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. Jean Louis CARBONNEL ; M. Jean Louis ARIBAUD
SIAH Fresquel: Mme Céline MEINIER ; M. François DEMANGEOT ; M. Jean Paul TABARLY
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ; M. Michel SGIAROVELLO
SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Michel DIAZ ; M. Olivier DELER
SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Communauté de Communes du Limouxin : Mme Nicole SOCQUET JUGLARD
Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ;
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET ; M. Christian ROIG ;
Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB60_2026-DE

M. Gregory DELFOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : SUIVI DE RECONSTITUTION DU MATELAS SEDIMENTAIRE DU RABET

Le Président informe que dans le cadre du deuxième Contrat de Bassin Versant (CBV2) une opération de suivi très fin de la reconstitution du matelas sédimentaire du Rabet est programmée :

- Volet d'intervention : milieux aquatiques et biodiversité
- Thème : Restauration des milieux aquatiques et humides dégradés
- Précision : Altération de la morphologie
-

Pour rappel, en août 2025, le bassin versant de la vallée du Rabet a été brûlé à plus de 80 % lors du grand incendie des Corbières dans un contexte de sécheresse chronique.
L'analyse post-incendie a mis en avant un ruisseau en mauvais état où l'absence de sédiments amplifie les effets du manque d'eau en accélérant son transit. Aussi, un programme de captation sédimentaire par plus de 400 ouvrages en bois est prévu sur 10km du ruisseau.

La présente demande de subvention vise à mettre en place un programme de suivi qui s'appuie sur des technologies récentes et sur un pas de temps (3 ans) qui permettront de montrer les variations du système en sédiments et leur influence sur le taux d'humidité dans la vallée.

Objectifs du suivi :
1) quantifier l'évolution topographique du chenal et l'accumulation sédimentaire par télédétection
2) Suivre la dynamique des nappes alluviales et de l'humidité des sols par la mise en place de capteurs in situ
3) évaluer la quantité et la qualité de l'eau sur les sites restaurés
4) Monitorer la recolonisation végétale (ripisylve et végétation rivulaire)
5) Comparer l'efficacité entre secteur traité et secteur témoin
6) Analyser la réponse du système aux événements pluvieux ordinaires et extrêmes

Le coût prévisionnel de l'opération est de 90 000 € TTC ;
Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous et d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès des financeurs concernés :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	90 000 €	50%	45 000 €
REGION	90 000 €	15%	13 500 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	90 000 €	15%	13 500 €
AUTOFINANCEMENT	90 000 €	20%	18 000 €
TOTAL			**90 000 €**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB60_2026-DE

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « SUIVI DE RECONSTITUTION DU MATELAS SEDIMENTAIRE DU RABET »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI

Président du SMMAR EPTB AUDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr